

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 5

Rubrik: Technique apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

efficaces. Les rechutes enregistrées ici ou là sont dues soit à un traitement insuffisant ou à un traitement fait en temps inopportun.

Ceci montre combien l'organisation de tels traitements doit être faite minutieusement. C'est pourquoi les apiculteurs intéressés furent bien préparés au cours de nombreuses réunions de manière à assurer aux diverses actions entreprises une parfaite homogénéité. Par la suite ces conférences se révélèrent également nécessaires car la tendance à s'écartier volontairement des prescriptions existe toujours.

Les résultats de toutes nos expériences ont été depuis lors confirmés, à plusieurs reprises, à l'étranger.

Le grand trafic d'abeilles qui existe chez nous favorise la dissémination de l'acariose. C'est pourquoi nous avons été obligés de dresser une liste officielle des régions à ban, liste qui est à la disposition des organes responsables. L'Office vétérinaire fédéral s'est déclaré prêt à faire paraître cette liste, une fois par an, dans ses communiqués et de mettre à la disposition des cercles intéressés les tirages à part nécessaires.

Au cours des négociations on constata que le Règlement actuel d'application pour la lutte contre l'acariose présentait diverses lacunes ; aussi, en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral un projet tenant compte des nouvelles exigences a-t-il été mis au point.

(A suivre)



TECHNIQUE APICOLE

Traitements au moyen de bandes fumigènes Folbex

Divers apiculteurs ont eu des difficultés à faire brûler des papiers Folbex, surtout dans les ruchers du type Dadant, car les bandes fumigènes doivent y être placées horizontalement.

Lors d'essais, nous avons pu constater qu'il est avantageux de suivre le mode d'emploi ci-dessous :

1. Poser le papier fumigène Folbex sur la planchette d'envol de la ruche.
2. L'agrafer sur la lame de métal ad hoc en pressant sur celle-ci.
3. Allumer le papier Folbex sur toute la longueur d'un grand côté avec une grosse bougie (chandelle).
4. Introduire le papier Folbex fixé sur la lame de métal après avoir soufflé la flamme. Le papier fumigène doit se consumer sans flamme.
5. Fermer le trou de vol hermétiquement avec les tirettes, des chiffons ou du coton.

6. Attendre une demi-heure avant d'ouvrir le trou de vol.

Nous sommes persuadés que ce procédé vous donnera entière satisfaction autant dans son emploi que pour son efficacité.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

J. R. Geigy S. A.

Traitements contre l'acariose dans le canton de Vaud

Pour donner suite aux nombreuses réclamations qui nous sont parvenues du fait que les bandes fumigènes Foltex 1956 avaient de la peine à se consumer, la maison Geigy S. A. a adressé à tous les apiculteurs le mode d'emploi ci-dessus, persuadé qu'en le suivant exactement les traitements donneront entière satisfaction, ce que nous voulons souhaiter.

L'insp. cantonal.

Valeur et rôle des nourrices dans une colonie

Comparaison n'est pas toujours raison. L'apiculteur qui s'intéresse vraiment aux abeilles, et pas uniquement au rendement en miel, doit être doublé d'un observateur. Par la force des choses, il se muera même en entomologiste. Car, dans la grande famille des hyménoptères, l'abeille occupe une place exceptionnelle.

En aucun cas, il ne se risquera à des comparaisons simplistes, telles que celles qu'on a eu l'occasion de lire récemment : un œuf de fauvette dans un nid de pigeon, ou, le vilain petit canard, ou, encore, celle du porcelet, etc. etc. Le genre de vie de la guêpe n'est pas le même que celui de l'abeille. Aucune comparaison entre elle et l'abeille ou entre cette dernière et d'autres animaux ou insectes ne peut être établie.

Le processus biologique de l'abeille est bien différent. Chez elle, l'hérédité est avant tout et presque uniquement morphologique : forme, couleur, etc. L'œuf, lui-même, déposé au fond d'une cellule, peut déjà être considéré comme le produit des nourrices. Sans ces dernières, pas de ponte. Privée de nourrices, une reine ne peut vivre que bien peu de temps, quelques heures au plus. N'est-elle pas née elle-même d'une alimentation spéciale ? et provenant des glandes nourricières lesquelles extraient du sang certaines substances qui, par le métabolisme de tout être vivant, sont d'une importance capitale ?

Si, par une simple modification du bol alimentaire, les nourrices ont le pouvoir de faire évoluer une larve provenant d'un œuf fécondé en reine ou en ouvrière, à combien plus forte raison les dites nourrices peuvent-elles aussi transmettre leurs qualités à la progéniture d'une reine.

L'œuf n'est pas sans sexualité. Dès l'ovaire, il est mâle. Au début du quatrième jour, il en sortira une larve à laquelle les nourrices

dispenseront non seulement une nourriture spéciale mais également un caractère particulier. Car, nous savons maintenant que c'est du mâle que dépend la douceur ou l'aggressivité d'une colonie.

Par la seule hérédité, la reine, pas plus que le mâle ne peuvent transmettre des dons qui ne sont départis qu'aux ouvrières seules, dons totalement inconnus des parents. La reine n'est ni nourrice, ni ciriére, ni récolteuse de pollen, de nectar ou d'eau. Comment pourrait-elle transmettre l'un ou l'autre de ces dons que seules les ouvrières possèdent ?

Une longue suite d'expériences poursuivies durant plusieurs années nous ont amené à rejeter les deux adages suivants :

1. «Donnez-moi une bonne reine et je vous ferai une bonne ruche»
ou
2. «Tant vaut la reine, tant vaut la ruche».

Une reine doit être une bonne pondeuse. C'est là sa qualité essentielle et primordiale. Mais la qualité de sa progéniture dépendra du milieu bon ou mauvais dans lequel elle devra évoluer ensuite. C'est ainsi que l'introduction d'une reine de choix dans une colonie médiocre ne changera en rien le caractère de cette colonie, lequel persistera à se montrer de peu de valeur. Reprise et introduite dans une bonne colonie, cette même reine n'y apportera aucun changement non plus. La dite colonie se maintiendra bonne parce que les nourrices transmettent leurs qualités à la progéniture de la reine nouvelle. Dans notre longue pratique apicole, ces expériences ont été répétées plus de cent fois et toujours avec les mêmes résultats.

Par contre si, par suite du vieillissement de la reine, de son épuisement ou d'un fléchissement de sa capacité de ponte, une colonie de valeur vient à péricliter, la valeur des nourrices n'est diminuée en rien. Dans ce cas, si la colonie n'entreprend pas spontanément son remplacement, un changement de reine s'impose. Mais, la descendance de la nouvelle sera à même de faire revivre et maintenir les qualités de la famille, cette descendance s'étant trouvée soumise à l'influence de nourrices de qualité.

Par imitation, par l'éducation et le nourrissement, les ouvrières qui, seules, travaillent dans la communauté, peuvent transmettre les qualités ou les défauts reçus de leurs devancières. Il ne saurait en être autrement.

Chez les abeilles, les lois de Mendel perdent de leur absolu, car ce ne sont pas les parents qui élèvent leur progéniture. Ils ne se nourrissent pas eux-mêmes mais sont directement et entièrement tributaires des nourrices et sous l'influence du milieu. Ne l'oublions pas.

La ponte d'une reine est toujours en rapport étroit avec la nourriture que lui dispensent ses servantes.

Parmi les quelques centaines de mâles que compte une colonie durant la bonne saison, bien peu sont aptes à remplir leur rôle

de fécondeurs. Pour qu'ils puissent parvenir à leur plénitude de développement, il est absolument indispensable qu'ils soient convenablement alimentés par les nourrices pendant les huit premiers jours qui suivent leur naissance. Chez ceux qui ont dû se nourrir eux-mêmes, nous ne trouvons pas de spermatophore dans leurs organes génitaux. De ce fait, ils sont stériles et sans valeur aucune. C'est dire que l'importance des nourrices est aussi prépondérante du côté mâle que du côté reine. C'est d'elles que dépend l'ardeur au travail, en un mot toute l'activité d'une colonie ou son apathie, sa réelle valeur.

Je ne puis me défendre de citer ce que Ed. Bertrand disait, il y a 63 ans déjà : « Ces qualités, elles les héritent, comme leurs défauts, comme tous leurs instincts. La jeune abeille se met à nourrir le couvain sans qu'on le lui ait appris. Plus tard, elle produit de la cire et construit des rayons sans avoir fait d'apprentissage : enfin, un beau jour, elle sort et, après s'être orientée, elle part à la recherche de l'eau, du miel et du pollen. Ces instincts, ni son père ni sa mère ne les possèdent. La reine n'a, pour unique fonction, que celle de pondre des œufs et, malgré son importance, le rôle du mâle est plus restreint encore. Comment ces merveilleux instincts de l'ouvrière se transmettent-ils de génération en génération, puisqu'elle n'a pas elle-même de descendance ? Ne serait-ce pas par la bouillie qu'elle distribue à ses jeunes sœurs que la transmission se produirait ? Cette bouillie est le produit de ses organes, une sécrétion des certaines de ses glandes. »

Bertrand et bien d'autres apiculteurs ont observé que des familles conservent pendant une longue suite d'année les mêmes caractères, bons ou mauvais, et ce, quoique des reines élevées dans d'autres colonies y aient été introduites à plusieurs reprises ; ces caractères auraient donc été transmis par les abeilles nourrices, maintenues dans la ruche malgré le remplacement des mères. »

Aucun de ceux qui ont nié l'influence des nourrices sur le comportement des abeilles d'une colonie ne nous a apporté, en compensation, une explication probante. Les expériences d'apiculteurs sérieux ont toujours confirmé le fait que la transmission des qualités ou des défauts étaient l'œuvre des nourrices.

Conclusion : Ce sont des générations innombrables de nourrices qui ont été les véritables voies de l'hérédité chez les abeilles ; les sécrétions lactées de l'abeille nourrice étant la nourriture des trois genres d'individus, reines, mâles, ouvrières, c'est par ce moyen seul que se sont perpétuées les merveilleuses adaptations sous le rapport de la structure d'une colonie d'abeilles.

La question de la transmission des caractères, si controversée est résolue pour ceux qui se sont donné la peine de l'étudier.

L. Mages